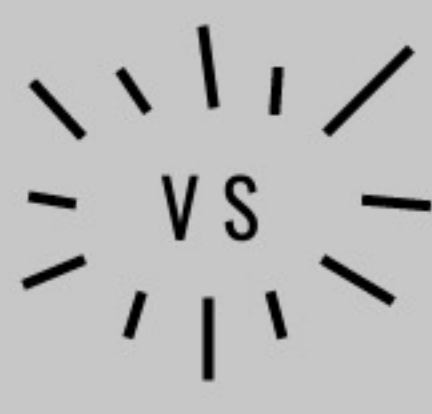


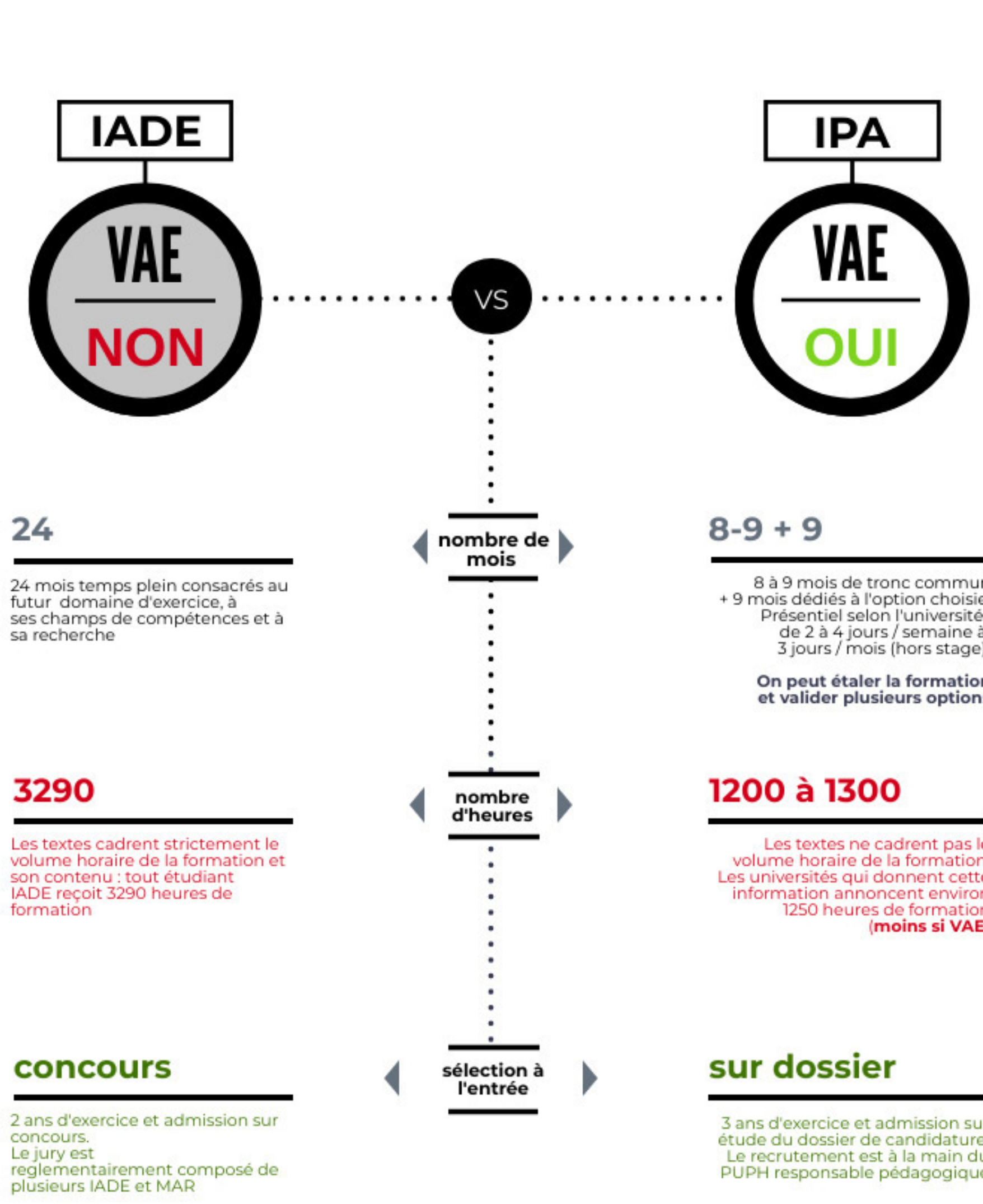
IADE
depuis
1947



IPA
depuis
2019

Pratique avancée

	01 Formation	
	Pour le ministère et ses supplétifs, à peine nés, les IPA représenteraient la forme la plus élaborée de la pratique infirmière. Les deux formations étant niveau Master 2, il est intéressant de comparer certaines données.	



	02 Prérogatives	
	Les IADE sont de fait les premiers paramédicaux de pratique avancée français. Leur autonomie a fait ses preuves depuis plus de 70 ans. Leur évolution s'est faite sur des objectifs de qualité et de sécurité des soins. Les IPA viennent d'être créés sur des objectifs de polyvalence professionnelle, de réduction de tous les coûts et d'allègement de la charge de travail des médecins.	

IADE

Autonomie de pratique sous contrôle du MAR présent sur site et pouvant intervenir à tout moment. Les patients doivent être préalablement examinés par le MAR qui fixe la stratégie

IPA

Suivi complet en autonomie sous contrôle à distance du médecin qui confie le patient. La notion de premier recours est maintenant envisagée

	03 Conflits de compétence	
	La ministre Buzyn a annoncé la création d'une option IPA qui impacte directement le champ d'exercice pourtant réglementé des IADE. C'est une première qui fait sauter le verrou qui protège toutes les spécificités et protections de la profession comme celles de toute profession réglementée. D'autres options vont suivre	

Loi

La loi modernisation de notre système de santé a posé en 2016 les grands principes de la pratique avancée paramédicale.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La loi est votée par les parlementaires à l'initiative du parlement ou du gouvernement et seule une loi peut modifier une autre loi.

La pratique avancée a donc une assise législative solide mais vide. On parle d'une loi "coquille" qui sera "remplie" par les décrets et les arrêtés

Décrets et Arrêtés

Les décrets et arrêtés sont à l'initiative exclusive du ministère. L'avis obligatoire des instances n'étant que consultatif, il est quasi impossible de bloquer un projet de décret, sauf par une mobilisation massive.

Un simple décret suffit pour créer une nouvelle option de pratique avancée

Les arrêtés précisent les contenus de détail des options. Aucun avis d'instance n'est requis

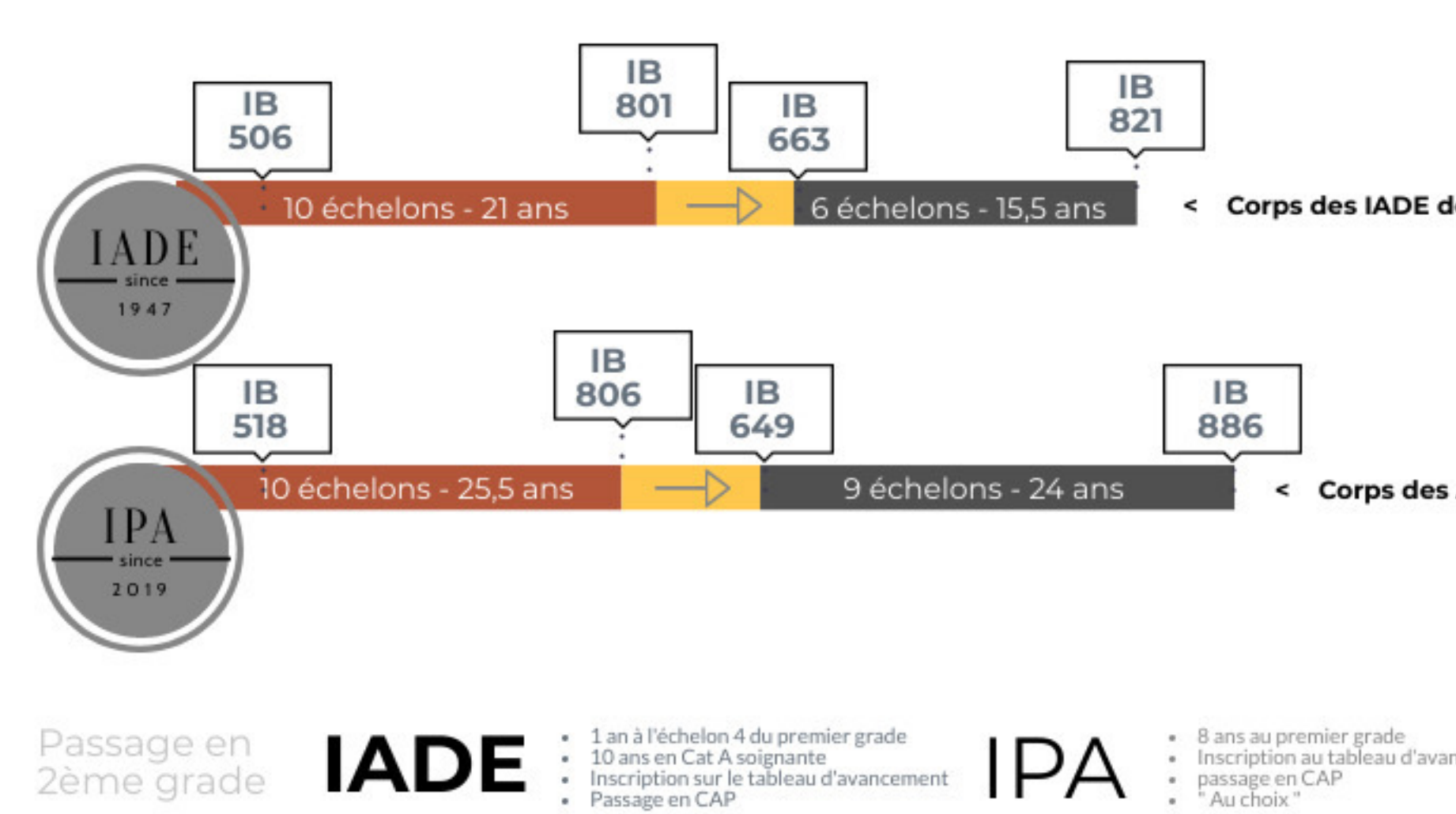
IADA vs **IPA option URGENCES**

IPA nouvelle option: Douleur? X avec sédation? ...?

L'exclusivité de compétence des IADE sera attaquée par les IPA d'urgence et certaines futures options

L'exclusivité IADE est fragile: elle ne repose que sur un simple décret

	04 Rémunération	
	La rémunération totale des IPA n'est pas fixée. L'indiciaire (salaire) pose cependant des bornages hauts des deux grades qui sont supérieurs à ceux des IADE. Certains grades de 2 grilles ne définissent une véritable rémunération "Bac + 5". La grille IPA ajoute donc également un 2ème plafond de verre très défavorable au dessus des IADE	



Il n'est créé qu'un seul corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée (AMPA) dans lequel seront versées toutes les "spécialités": infirmiers, kinésithérapeutes ... **La destruction des professions est en marche !**

	05 Conclusion	
	Le ministère exclue les IADE du statut IPA à qui il accorde des prérogatives bien plus étendues et un salaire un peu supérieur. Certains médecins y trouvent leur compte tant qu'ils contrôlent tout et qu'on allège leur charge de travail. Le ministère compte sur des économies de masse salariale et de formation. Les universités raflent un beau marché. Dans ce jeu de bonneteau, qui pense au patient? Dans ce contexte, quel est l'avenir des infirmiers spécialisés et des IADE?	

IADE en Lutte